



**ÉTUDIANTES
ET ÉTUDIANTS
DES FORMATIONS
SANITAIRES
ET SOCIALES...**

**Rentrée
de janvier/
février
2015**

BESOIN D'UNE BOURSE PENDANT VOS ÉTUDES ?

- * **FAITES UNE SIMULATION**
SUR LE MONTANT QUI PEUT
VOUS ÊTRE ALLOUÉ
- * **INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE :**

www.iledefrance.fr/fss

La Région Île-de-France soutient
les formations sanitaires et sociales

 **îledeFrance**
Demain s'invente ici

POUR QUI



Pour les étudiantes et étudiants inscrits dans une des formations suivantes financées par la Région Île-de-France :

- * **Formations sociales** : aide-médico-psychologique, assistant de service social, auxiliaire de vie sociale, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale.
- * **Formations sanitaires** : aide-soignant, ambulancier, auxiliaire de puériculture, ergothérapeute, infirmier, manipulateur d'électroradiologie médicale, masseur-kinésithérapeute, puéricultrice, pédicure-podologue, psychomotricien, sage-femme, technicien de laboratoire médical.

Important Vérifiez auprès du secrétariat de votre établissement si votre formation vous donne droit à l'ouverture d'une bourse.

Estimez le montant de votre bourse grâce au simulateur.

ATTENTION : la simulation est indicative et ne vaut pas attribution.

Le règlement régional des bourses peut être consulté sur le site Internet sous réserve des modifications réglementaires.



COMMENT

Les demandes de bourses se font uniquement sur le site Internet www.iledefrance.fr/fss

- * Remplir le dossier d'inscription sur le site Internet
- * Fournir les pièces justificatives à votre école

À noter Tout dossier doit être impérativement enregistré sur le site avant le 5 mars 2015.

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

des conseillers sont à votre écoute au **Oi 53 85 73 84** (coût d'un appel local),
ou par mail
fss@iledefrance.fr

www.iledefrance.fr/fss